Terribles accidents dans notre région

Surpris par un rapide, un ouvrier de la voie ferrée fut tué à Calais

M. Edouard Lasalle, 48 ans, originaire de Saint-Tricat, marié, père de 6 enfants, menuisier à la Compagnie du chemin de fer du Nord demeurant 20, rue Lavoisier à Calais, était occupé à des travaux de réparations sur la ligne de Calais à Boulogne à la rivière Neuve, à mi-chemin entre Calais et Frethun. Soudain survint le rapide Calais-Paris qui quitte la gare centrale à 15 h. 35. Happé par la locomotive, il fut projeté hors de la voie et tué sur le coup.

Un ouvrier grièvement brûlé mourut peu après à Hautmont

M. Flament Camille, 54 ans, demeurant à Hautmont, rue de l'Abattoir, au service des Aciéries du Nord à Hautmont, en qualité de potassier, était occupé à contrôler si le plateau mobile du bac à potasser était descendu à fond de course quand soudain il glissa et tomba dans le dit bac. Il fut retiré aussitôt avec de nombreuses brûlures. Le docteur ordonna son transfert d'urgence à l'Infirmerie municipale où il est décédé peu après son arrivée, après d'horribles souffrances.

Un ouvrier a été tué par une locomotive à Denain

L'ouvrier d'usine Alfred Havez, 65 ans, demeurant à Douchy, travaillant à Denain, rentrait chez lui, sa journée terminée. Pour gagner du temps, il emprunta la voie ferrée du chemin de fer du Cambrésis à Lourches.

Soudain, une machine haut-le-pied le prit en écharpe, lui faisant d'horribles blessures. Le malheureux Havez est mort sur le coup.

Un livreur a été tué par une auto à Roubaix

Vendredi, vers 17 h. 30, M. Demeyer Gustave 29 ans, commis-livreur de la maison de cafés Debray, revenait de faire sa tournée à l'Hempenpont. Il ponssait sa voiturette à 3 roues dans la rue de Barbieux, se dirigeant vers l'Avenue Gustave Delory et la ville de Roubaix. La nuit était déjà venue. L'obscurité était profonde, dans ce quartier peu éclairée. M. Demeyer tenait sa droite se trouvant sur les rails du car A. B.

Alors qu'il arrivait à hanteur du N° 66, il fut culbuté par le phare de droite d'une camionnette-auto, roulant dans le même sens. Elle était pilotée par M. Boussart Laurent, 24 ans, chauffeur au service de la maison Bossu-Cuvelier, 74, Grande-Rue.

Le chauffeur n'aperçut M. Demeyer et son véhicule que quand il était trop tard. Il stoppa aussitôt.

M. Demeyer, très gravement blessé, reçut les soins de M. le docteur Harlet. Il fut ensuite transporté à l'Hôpital La Fraternité où il décédait hier matin, à 6 heures.

Le Parquet a été prévenu.

La voiturette du livreur et l'auto, saisies, ont été placées en fourrière.

A Armentières, un homme happé par une locomotive, s'en est tiré avec quelques contusions

Hier matin, vers 5 h. 45, M. Thetten Henri, exerçant la profession de maçon, âgé de 20 ans, demeurant à Fleurbaix, attendait à la barrière de la rue Marle à Armentières, le passage d'un train de marchandises se dirigeant vers Hazebrouck. Aussitôt le passage du convoi, Thetten s'engagea sur la voie par le portillon et n'aperçut pas le train de Berguettes qui arrivait en gare sur la voie qui longe la barrière.

C'est alors qu'il fut happé par la locomotive et projeté à dix mètres en avant sur un massif se trouvant bordant la voie, où il resta étendu durant le passage du train. [illegible] qui l'accompagnait et [illegible] les employés il fut transporté à la gare toute proche où le docteur Vincent vint lui donner ses soins et ne constata aucune fracture mais de nombreuses contusions sur tout le corps. Le blessé a été reconduit ensuite à son domicile en auto.

A noter que l'importante barrière de la rue Marle n'a pas de garde et que la fermeture et l'ouverture sont effectuées par un mécanisme commandé par l'aiguilleur de la cabine voisine.

Pourquoi ne pas noter, aujourd'hui, l'adresse qui, demain, peut vous être utile ?

Consultez chaque jour les PETITES ANNONCES du « *Réveil du Nord* ».

L'affaire des titres hongrois

Les inculpés mis en liberté provisoire

La onzième chambre correctionnelle, sur la demande de l'un des défenseurs, Me Marius Moutet, a renvoyé les débats de cette affaire à une date indéterminée. Le tribunal a seulement fixé la date de samedi en quinze pour indication.

Les inculpés détenus : Joseph Blumenstein, Simon Towbini, Jean-Paul de Fallois, Georges de Fallois et Pierre Lacaze, ont demandé leur mise en liberté provisoire.

L'avocat du gouvernement hongrois, partie civile au procès, a déclaré qu'il ne s'opposait pas à cette mesure.

Le tribunal a mis l'affaire en délibéré.

Puis, faisant droit à la requête des inculpés détenus, le tribunal a ordonné leur mise en liberté provisoire.

Il est vraisemblable, étant donné les raisons qui ont motivé la remise et la liberté provisoire, que les débats du procès ne commenceront pas sans que le gouvernement hongrois ait réglé définitivement, par transaction, ses intérêts matériels compromis par les agissements de Blumenstein et de sa bande.

Une grave affaire de traite des blanches à Montigny-en-Gohelle

Le principal inculpé se livrait au racolage en gare de Lille ; il a été arrêté

A la suite d'une enquête sur des coups et blessures dont a été victime une fille publique, pensionnaire d'une maison de plaisir, les gendarmes de Billy-Montigny viennent de découvrir une affaire de traite des blanches qui montre le commerce malpropre de jeunes gens qui, trop peu courageux pour travailler, exploitent les charmes de filles, qui, de leur côté, ne se plaisent que dans la débauche.

Les dames du « Moulin Rouge »

Alphonsine Lévêque, âgée de 22 ans, pensionnaire depuis quelques jours seulement du « Moulin-Rouge », à Montigny-en-Gohelle, eut l'autre jour une discussion assez violente avec sa co-pensionnaire Yvonne Ferrero ; bientôt toutes deux en vinrent aux mains et un match de boxe en règle s'ensuivit entre les deux filles. La patronne, Yvonne Masson, qui assistait en qualité d'arbitre, prit fait et cause pour la Ferrero et, ensemble, administrèrent une raclée de première à Alphonsine, qui fut ensuite jetée dehors après avoir — c'est ce qu'elle déclare — été délestée d'une somme de 100 francs.

Comme bien on pense, battue et pas contente, Alphonsine se rendit à la caserne de gendarmerie où elle raconta son aventure et porta plainte pour coups et blessures et vol.

Les surprises d'une enquête

Les gendarmes, ne pouvant s'en référer uniquement aux dires de la fille Lévêque, se rendirent à Montigny-en-Gohelle, aux fins d'enquête.

Là, au cours de leurs interrogatoires, ils apprirent que deux individus, dénommés « Jean le Corse « et « Roch », se livraient au commerce infâme de la traite des blanches et que la fille Lévêque était une de leurs victimes.

En effet, Alphonsine affirma que l'un des deux individus désignés l'avait amenée au « Moulin-Rouge « et raconta comment elle avait été appelée à s'y rendre.

« Lille ne valait rien »

« Je me trouvais à Lille depuis huit mois, où je « travaillais « ; le commerce n'était pas trop prospère. Ma patronne, Mme Jeanne, m'indiqua une maison à Douai où je pourrais faire des « affaires « ; je m'y rendis en voiture de place. Hélas ! pas de place libre ; le patron me fit prendre par un collègue de Béthune. Là, je ne me plus pas et revins vers Lens, où dans une friture de la rue de la Gare je fis la rencontre de Roch Mambrini, que j'avais connu à Dunkerque et à Valenciennes. Celui-ci, à qui je m'adressais pour trouver une place, m'indiqua le « Moulin-Rouge « de Montigny-en-Gohelle et m'y conduisit ; je ne puis dire s'il a touché de l'argent pour cela. »

Deux jolis cocos

Les gendarmes se mirent à la recherche des deux livreurs de femmes, qu'ils dénichèrent au lieudit « le Pont du Tonkin «.

Mambrini Roch, 33 ans, se disant navigateur, demeurant à Lens, au « Café Suzanne », place du Cantin, avoua avoir conduit la fille Lévêque au « Moulin-Rouge «, mais n'avoir touché aucun argent ; il protesta contre l'accusation qui le désignerait comme se livrant au racolage en gare de Lille et à la traite des blanches ; il prétendit avoir travaillé comme ouvrier peintre chez un entrepreneur de Loos-en-Gohelle qu'il ne connaît pas (!). Il a été trouvé porteur d'un viaticum dans lequel se trouvaient placées des photos de femmes et un talon de mandat-lettre de 150 francs dont la correspondance indique une provenance des plus suspectes. Il a été mis en état d'arrestation.

« Jean le Corse », qui habite lui aussi à Lens, place du Cantin, interdit de séjour à Lille, déclara qu'il était présent quand la fille Lévêque sollicita de Mambrini de la conduire au « Moulin-Rouge » de Montigny ; qu'il les accompagna, son amie Yvonne Ferrera y séjournant comme pensionnaire. Il proposa à son tour contre l'accusation qui pesait sur lui, « Jamais, dit-il, je n'ai touché un centime des patrons de maisons closes ; je travaille, depuis vingt jours, comme peintre pour M. Boussiez, à Pont-à-Vendin, et pour M. Bardaille, de Liévin «. Il a été laissé en liberté.

Cette affaire de mœurs défraye toutes les conversations et chacun loue la vigilance des gendarmes. Ajoutons que Mambrini a été déféré au parquet de Béthune.

La jeune Lilloise retrouvée blessée à Calais, va mieux

Mlle Germaine Goiraud, la jeune Lilloise trouvée dans les dunes, aux Baraques, et qui avait été transportée à l'hôpital de Calais, étant tout à fait rétablie, a quitté Calais vendredi soir, en compagnie de ses parents, accourus à son chevet.

La police qui a mené l'enquête et entendu les différents témoins, conclut à une crise de neurasthénie chez une jeune fille sentimentale. Il n'y aura aucune autre suite à cette affaire.

A Evreux, un amoureux éconduit tua une jeune fille et tenta de se suicider

Econduit par la jeune fille qu'il aimait, le jeune Hale, âgée de 16 ans, Robert Vipot, 28 ans, l'a tuée d'une balle en plein cœur en plein bal. Il tourna ensuite son arme contre lui-même et fit feu à deux reprises. Le meurtrier est dans un état grave.

GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON
Consultez le
LE PLUS COMPLET
LE PLUS PRATIQUE
Couverture rouge
Contient les lignes Belges
Tramways de Lille, lignes de bus.
EN VENTE PARTOUT

L'application de la Loi Loucheur dans notre région

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

M. Brunet après nous avoir dit en termes chaleureux tout le bien qu'il pense de la propagande « contre le taudis » nous a expliqué les difficultés presque insurmontables que peuvent rencontrer les petites et moyennes communes prises isolément pour donner tous les résultats qu'on est en droit d'attendre de la Loi Loucheur. Il s'agit non seulement de construire des maisons neuves pour vendre ou louer, et déjà ici, très peu de communes peuvent le faire dans de bonnes conditions et il y a intérêt à les grouper pour obtenir de meilleurs prix de construction ; mais il faut aussi envisager sérieusement la lutte contre le logement insalubre.

Un Office intercommunal de salubrité publique

La loi du 15 février 1902 relative à la protection de la santé publique donne, en effet, tous pouvoirs aux maires et aux préfets pour mettre en demeure les propriétaires de maisons considérées comme insalubres de les démolir ou d'effectuer les indispensables réparations. Pratiquement les petites communes qui ne disposent que d'un vague service d'hygiène ne peuvent songer à cela. L'Office intercommunal d'habitations à bon marché pourrait utilement se doubler d'un Office de salubrité publique qui ferait plus énergiquement auprès les propriétaires, les démarches nécessaires. Le propriétaire s'y refuserait d'autant moins que la Loi Loucheur lui donne toutes facilités pour réparer, aménager son immeuble. L'Office pourrait acquérir les immeubles désaffectés et son action d'ensemble dont on trouve les incontestables avantages quand il s'agit d'édifier, serait ici encore plus utile, plus efficace surtout, quand on songe aux inévitables considérations de personnes auxquelles s'attardent certaines municipalités. Il y a bien quelque difficité à cette action commune c'est un contrôle financier resté archaïque et auquel on sera amené si on veut que la loi donne son plein effet à apporter plus de souplesse.

En terminant, M. Brunet nous confirme tous les espoirs qu'il fonde sur ce syndicat intercommunal. Il aurait intérêt, ajoute-t-il, à ce que la question soit examinée assez rapidement et qu'un accord de principe intervienne avant la prochaine session spéciale de décembre du Conseil général qui doit examiner parmi les questions sociales à son ordre du jour celle de l'application de la loi de juillet 1928. M. Loucheur y donnera d'ailleurs à ce moment tous les renseignements complémentaires qu'elle n'aura pas manqué de susciter. R. R.

A Armentières

Au lendemain de la guerre

Aussitôt la guerre terminée la ville d'Armentières se trouva dans une situation presque privilégiée au point de vue habitation. Malgré les quatre années de bombardement il restait encore des milliers de maisons réparables tandis que la plupart des villages environnants étaient rasés. Dans les petites localités complètement détruites il fallait un baraquement pour qu'il soit possible de rentrer au pays. Tandis qu'à Armentières il fut possible de choisir des maisons jusque fin juin 1919.

Mais aussitôt la remise en marche des usines les habitations firent défaut. Pour remédier à la situation l'Etat fit construire plusieurs centaines de maisons provisoires, qui furent tout d'abord d'un grand secours. Il y eut un premier groupe au Bizet près de la frontière et le second le long de la ligne du chemin de fer Armentières-Hazebrouck. Les baraquements d'un camp de prisonniers furent livrés au public et de nombreux baraquements furent avancés par l'Etat aux particuliers.

Au fur et à mesure de leur édification les maisons provisoires ou baraquements étaient pris d'assaut.

Mais peu à peu cette situation extrêmement difficile au point de vue de logement s'améliore par la remise en état des maisons réparables. Depuis environ 2 ans déjà les maisons provisoires sont délaissées. Quand un locataire part, il n'est plus possible de le remplacer : Pour le groupe du Bizet du moins où près de la moitié des maisons abandonnées ont été vendues et démolies.

Cependant il reste encore tout le groupe de l'Avenue Bayart et des baraquements un peu dans tous les quartiers de la ville.

Avec l'état de la reconstitution et le nombre d'habitants moins élevé qu'avant guerre le nombre des habitants aurait pu suffire s'il n'y avait pas eu une quantité de dommages de guerre vendus pour le remploi hors de la ville. Des centaines de maison devaient ainsi rester manquantes dans la cité.

Les Sociétés d'habitations à bon marché

Il fallut donc le concours des sociétés de construction d'habitations à bon marché. Sur ce point il semble que la ville d'Armentières, a été bien servie. Il y avait déjà avant guerre une Société immobilière qui était propriétaire de tout un quartier de la ville comprenant 152 maisons. Toutes ces maisons ont été reconstruites après guerre avec de légères modifications et améliorations.

En outre la société régionale d'habitations salubres et à bon marché a fait construire en 1923 trois groupes comprenant ensemble 104 maisons, dont le lot le plus important est connu sous le nom de cité ouvrière route du Bizet.

Ensuite un groupement important s'est formé sous le titre de « Société Anonyme de construction et de reconstruction d'habitations à bon marché du canton d'Armentières et des environs «. Cette société constituée depuis quelques années a fait édifier : 4 maisons, rue d'Ypres, lesquelles sont habitées depuis le 1er juillet ; 3 maisons, rue des Murets habitées depuis le 1er août ; 25 maisons, rue de Flandre et 25 maisons au sentier de Lille habitées depuis le 1er novembre. La même société a, en outre, 7 maisons en construction route Nationale à La Chapelle d'Armentières. Le loyer de ces maisons est de 95 fr. par mois avec droit de priorité aux familles nombreuses et avec un dégrèvement du loyer de 10 fr. par mois à partir de 4 enfants au-dessous de 16 ans. Ce dégrèvement provient d'un don fait par la Chambre de Commerce Armentières-Hazebrouck.

Cette Société travaille principalement avec les avances faites par l'Etat, et, elle attend actuellement les fonds nécessaires pour continuer l'exécution du premier programme qui prévoit la construction de 86 maisons rue de Flandre et 65 au sentier de Lille, en supplément de celles déjà construites : ce qui portera l'ensemble à 200 immeubles.

Un deuxième programme serait ensuite élaboré dans le but de construire encore 200 maisons qui seraient réparties en différents lots.

A ces sociétés importantes de construction à bon marché il faut ajouter les sociétés aidant et encourageant les initiatives privées et permettant l'usage des lois Ribot et Loucheur. Sur ce point il faut citer : « Le Crédit Immobilier de l'Arrondissement de Lille », siège rue Tenremonde, 9, Lille, Société qui a opéré à Armentières, un peu avant guerre avec L. Cordier et qui actuellement a fait construire environ 150 maisons. En fin une société toute récente « Le Bien-Etre Armentiérois «, dirigée par M. L. Cordier, rue Nationale, 31, à Armentières, a déjà à son actif la construction d'une dizaine de maisons.

Cette Société qui facilitait à ses membres l'usage de la loi Ribot travaillera également avec la Loi Loucheur.

L'Association de l'industrie d'Armentières et environs pour l'établissement de jardins ouvriers et la construction d'habitations offre aux ouvriers des industriels adhérents une prime de 3.000 fr. à toute personne qui désire construire une maison. Elle ajoute en outre un supplément de 10 pour cent sur la somme apportée au-dessus de 6.000 fr. L'Association prête à 5 pour cent jusqu'à concurrence de 15.000 fr.

Des plans de maisons sont mis gratuitement à la disposition de ceux qui désirent les consulter et des terrains sont fournis à des prix avantageux. L'Association fait obtenir le bénéfice de la loi Ribot par M. Vanhaesebrouck, 132, rue Nationale, qui utilisera la loi Loucheur.

L'application de la loi Loucheur

Comme on le voit la lutte contre les taudis a déjà porté ses fruits à Armentières. Il reste encore beaucoup à faire et souhaitons que d'ici quelques années on ne vote plus de baraquement plus de maisons provisoires et autres masures.

Ajoutons que la ville se livrera à une enquête pour connaître les besoins de la population en immeubles à reconstruire. E. VAN.

Un important débat de politique générale a marqué la 1re séance du Congrès Radical

Un ordre du jour demandant notamment la disjonction des articles relatifs aux Congrégations a été voté

Le Congrès radical et radical-socialiste s'est ouvert hier, à 10 heures, à Angers, dans la Salle du Cirque-Théâtre. On compte environ 400 délégués présents. Cette première séance est consacrée à la nomination de la Commission chargée de la vérification des pouvoirs et à la discussion de propositions de modifications au règlement du Parti.

La séance, suspendue à midi, est reprise à 14 h. 30 devant 800 délégués.

Après de courtes allocutions de bienvenue, prononcées par MM. Levavasseur, maire d'Angers et Herard, député, M. Daladier prononce son discours.

Le discours de M. Daladier

M. Daladier, après avoir dit que le parti radical possède 30 fédérations départementales et groupe 125 députés, déclare qu'aucun parti n'a été cependant attaqué avec plus de violence et d'injustice, soit par ceux qui ont fui les responsabilités du pouvoir, soit par l'Union Nationale « formation temporaire due à des circonstances exceptionnelles ».

« Mais grâce au dévonement de nos militants, notre parti a riposté avec énergie à tous ces assauts.

Le programme du Parti radical

M. Daladier parle ensuite de l'autonomie du Parti radical, qui, dit-il, ne doit être à la remorque d'aucun autre parti. Ce qu'il faut d'abord considérer dans les invitations adressées, ce sont les programmes. Et le rôle du Congrès d'Angers doit être de définir et de préciser le programme minimum du Parti, programme dont M. Daladier donne ensuite les lignes essentielles.

« Pour réaliser les réformes qu'il envisage, le parti fait appel à tous les républicains, à tous les démocrates, pour qui la République n'est point un mot «.

Le Radicalisme et l'Union nationale

Après avoir exposé la thèse que développent les membres de l'Union Nationale, M. Daladier ajoute :

« Nous répondons que nous ne songeons nullement à abolir les frontières qui séparent notre parti du Parti socialiste. Nous avons toujours été et nous demeurons partisans de la propriété individuelle. Mais, sur le terrain de l'action démocratique, je reste fidèle à l'entente des gauches ».

L'orateur répond alors aux critiques formulées par des membres du Parti socialiste accusant le Parti radical d'avoir manqué d'énergie en diverses circonstances. Il reproche notamment aux socialistes d'avoir refusé aux heures difficiles, de prendre la responsabilité de participer au pouvoir. Il ajoute qu'actuellement, seule est désirable et possible, une politique de collaboration au Gouvernement pour la réalisation d'un programme nettement déterminé.

Le Parti radical est prêt à cette collaboration.

« Hors de l'accord des gauches, conclut Daladier, les partis de conservation sociale demeurent les arbitres de la vie politique.

« Quoi qu'il advienne, nous accomplirons notre devoir envers le pays républicain avec calme, avec patience, préférant agir que parler ».

M. Herriot s'explique sur l'article 71

A la Commission de politique générale, M. Herriot s'est expliqué sur l'article 71 de la loi de finances. Il examine d'abord comment la question a été posée, puis comment elle s'est développée, enfin pourquoi il n'a pas voulu « qu'on vienne modifier les institutions républicaines sous le prétexte de servir l'intérêt national «.

L'orateur rappelle notamment que M. Combes avait commencé l'instruction de trois demandes d'autorisation relatives aux congrégations missionnaires et que les autorisations demandées allaient être données lorsque les auteurs de ces demandes eux-mêmes les retirèrent, sur un ordre exprès venu de Rome.

M. Herriot lit ensuite le texte de l'ancien article 71. « Je n'ai pas accepté ce texte, ajoute-t-il. C'est d'abord parce qu'il débute par cette formule : « Les congrégations missionnaires «. Cette expression ne définit et ne limite rien. Grâce à elle toutes les congrégations pouvaient bénéficier du texte de l'article 71. Le vote de cet article eut signifié le droit légal au retour de toutes les congrégations.

Je ne sais pas dans quelles officines ces textes ont été préparés. C'est à force de les analyser que j'ai découvert le danger ».

L'orateur rappelle ensuite que Waldeck-Rousseau a combattu un amendement qui demandait que les congrégations, accomplissant des missions à l'étranger ne fussent pas soumises aux formalités de l'autorisation. « Telle a toujours été, conclut-il, l'attitude des chefs de notre parti. Nous n'avons aucune raison de nous en écarter. A vous de dire si je me suis conformé à la doctrine de notre parti ». M. Herriot termine en disant qu'il méprise les injures et les menaces « de ces puissances financières et de ces gens qui scellent leur coffre-fort avec une hostie «. M. Herriot très applaudi se rassied.

Puis, M. Montigny, le rapporteur, prend la parole. Il dit que le programme du parti doit notamment comporter le respect l'application des lois laïques ; la disjonction des articles 70 et 71 ; une politique de justice fiscale dans le cadre de l'impôt sur le revenu et des taxes successorales par des dégrèvement à la base et une progressivité équitable ; l'évacuation de la 2e zone rhénane.

Plusieurs questions sont posées ensuite à MM. Albert Sarraut et Herriot, au sujet des articles 70 et 71. Les deux ministres précisent qu'ils n'ont pas aperçu tout de suite le danger de ces articles ; c'est, de concert, qu'ils ont préconisé des modifications.

(LIRE LA SUITE EN DERNIÈRE HEURE)

Un drame familial à Drocourt

Un Polonais furieux frappa son gendre de quatre coups de hache

L'agglomération de Drocourt où vivait, jadis, paisible, une population agricole, a été submergée par un flot de corons qui forment actuellement une importante cité minière de la Compagnie qui porte son nom. C'est dans ce centre populeux que s'est déroulée une scène où des Polonais sont les héros et dont la sauvagerie eut pu défrayer cette fois la chronique sous forme de drame familial. Heureusement la victime quoique atteinte de plusieurs coups de hache ne trouva sa fuite et dut son salut de sauter dans le vide de la hauteur du premier étage.

Du beurre pour le gendre et de la margarine pour le beau-père

Le Polonais Pierre Zaba, 27 ans, demeurant actuellement rue Haute N° 97, vivait, depuis son mariage avec Hélène Dymbrok, jeune épouse précoce de 15 ans, sous le même toit que ses beaux-parents les époux Ladislas Bakiewiez. Il faut noter que les époux apportèrent chacun un enfant dans le mariage ce qui fait que Hélène était la fille de la nouvelle Mme Bakiewiez. Ils sortaient tous ensemble le dimanche et c'est ainsi qu'au cours de la dernière sortie, ils firent, ensemble, la fête en compagnie de compatriotes venus de Fenain (Nord). Comme tout Polonais qui se respecte, sauf les tempérants, ceux-ci absorbèrent force bouteilles de bière et vidèrent quelques litres de cognac. Ladislas Bakiewiez, étant donné son état d'ébriété perdit tous ses sens et l'on dut le transporter ivre-mort jusqu'à son domicile 8, rue Basse.

De retour au logis l'ivrogne reprocha à sa femme de ne lui donner à manger que la margarine alors que son gendre profitait exceptionnellement des délices du beurre. Ce fut motif à discussion. Une lutte s'engagea entre les époux et le gendre « beurrée » qui repoussa le pauvre et le fit tituber. On se battit à coups de sollers. Puis la femme ne voulant pas partager la chambre de son ivrogne de mari alla se réfugier chez ses enfants.

Comment fut déclenchée la bagarre

La scène s'apaisa. Chacun dormit. Le lendemain les époux Zaba décidèrent de quitter les lieux car ce n'était plus tenable dans la maison. Mme Bakiewiez qui se trouvait au rez-de-chaussée entendit soudain des appels du premier étage. Sa fille criait : « Maman, maman «. Elle monta et trouva étendue sur le lit son gendre cherchant à lui arracher son alliance. Y avait-il eu altercation entre les deux jeunes époux ? La mère voulut secourir sa fille mais son gendre qu'elle avait tant gâté ne lui prouva pas sa reconnaissance. Il l'empoigna et la jeta sur le plancher. La femme projetée à terre affolée cria : « Jésus Maria » au moment où le père entrait dans la pièce armé d'une hache dont il se servait à la cave pour casser du bois et qu'il remonta ayant entendu du bruit dans la maison.

C'est alors qu'il se mit à frapper son gendre à grands coups de son arme. Zaba battit en retraite vers une table et se protégea en lançant ses jambes au devant du furieux. Il reçut le tranchant de l'outil sur les jambes et fut atteint peu sérieusement au corps. Néanmoins à bout de force, se sentant perdu alors que son agresseur frappait encore Zaba se précipita par la fenêtre du premier étage dans la rue où on le ramassa sérieusement contusionné. La jeune épouse ayant vu son mari en danger se précipita sur l'agresseur et réussit à le désarmer.

La victime de cet attentat n'est heureusement pas atteinte très grièvement mais a dû recevoir des soins du docteur Fichez d'Hénin-Liétard. Il est atteint à la jambe gauche, à la main et à l'avant-bras gauche, ainsi qu'à la cheville droite.

La gendarmerie de Rouvroy avisée dépêcha aussitôt les gendarmes Foubert et Série qui ont immédiatement procédé à l'enquête d'usage.

L'assemblée générale des Groupements des Bureaux de Bienfaisance du Nord

Le groupement des Bureaux de Bienfaisance du Nord a tenu son assemblée générale à son siège social, 29, rue des Fossés, à Lille, sous la présidence de M. le docteur Delahousse, entouré de MM. Ricard, de Lille et Cornaille de Cambrai, vice-président ; de M. Parsy de Tourcoing, secrétaire ; MM. Plavs de Lille et Cordonnier de Roubaix, secrétaires administratifs et M. Fiévet, de Seclin, trésorier.

1° Autorisation, pour les Bureaux de Bienfaisance, de se constituer en syndicats pour obtenir la personnalité civile et profiter des avantages de la future loi sur les achats en commun.

2° Substitution de l'Etat aux ascendants pour faire exécuter par les enfants les engagements écrits par eux d'accorder une pension alimentaire à leurs parents.

3° Vote rapide de la loi autorisant les établissements charitables à procéder à des achats en commun ;

4° Relèvement du taux d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, à 140 fr. par mois ;

5° Vote d'une loi fixant uniformément à 10 % en sus de la recette le « droit des pauvres » sur tous les spectacles, même sportifs, où le public pale directement ou indirectement un droit d'entrée, quel que soit le but, même d'utilité générale poursuivi par les organisateurs de ces spectacles ;

6° Exonération des établissements charitables de la taxe de main-morte sur tous les biens ;

7° Suppression du droit d'enregistrement de 1.50 % que payent les fournisseurs des établissements charitables pour toutes fournitures importantes, et suppression de la patente spéciale imposée à ces mêmes fournisseurs en raison de leurs fournitures à des établissements publics ;

8° Maintien du statu-quo pour que ce qui concerne la composition des Commissions Administratives des établissements charitables (4 délégués du Préfet et 2 de la Municipalité).

Enfin, après une courte discussion, l'assemblée décida de transformer le groupement, non pas immédiatement en groupement national, mais en groupement régional du Nord-Est de la France.

Le Salon de la Moto, du Cycle et de la T.S.F.

Plus qu'un seul jour et le premier salon de la moto, du cycle et de la T. S. F., aura vécu. De l'avis des exposants, rarement exposition aura été plus satisfaisante, aura obtenu un aussi grand succès. Mais aussi le public y est venu, revenu même, intéressé qu'il est par les incontestables nouveautés pour lesquelles nos ingénieurs se sont révélés maîtres en la matière.

Dans la question « prix «, ce salon a mis en lumière les efforts des constructeurs sans pour cela causer préjudice à la production qui est soignée, sérieuse, irréprochable et cela tout aussi bien dans le domaine de la moto et du cycle que dans celui de la T.S.F.

Pour la dernière fois aujourd'hui, les spectateurs, en foule, se presseront aux abords des stands, se bousculeront afin d'admirer de plus près toutes les merveilles, et ainsi seront consacrés d'une manière éclatante l'importance et l'intérêt de ce premier salon.

Le diffuseur « FIDELIOS »,
Les oscillateurs « RYVA »,
Les transfos haute fréquence « RYVA »,
Les condensateurs « TAVERNIER »
et leurs nouveaux cadrans,
Le diffuseur « CELESTAVOX »
sont en vente au
Etabl. RADIOTECHNIQUE DU NORD
62, rue Faidherbe, LILLE. Tél. E 59.18.

M. BESSE, directeur de la Maison RADIO SAINT-SAUVEUR, 26, rue Saint-Sauveur, à Lille, rappelle à sa nombreuse clientèle qu'elle peut trouver dans ses magasin le plus bel assortiment de pièces détachées des meilleures marques pour tous montages.

Le trafic des ferrailles de la région de Maubeuge

(De notre Correspondant particulier)

Avesnes, 3. — M. Bornet, juge d'instruction, a entendu, vendredi 2 novembre, M. Desse, de Jeumont et Richez, de Recquignies. Au cours de leur interrogatoire, ces deux personnes ont donné pas mal de renseignements permettant de démontrer leur bonne foi. Il semble, de plus en plus, que Pierre Devroye est le grand responsable dans cette affaire de trafic de ferraille, à moins qu'il n'y ait une tierce personne.

En ce qui concerne l'exportation des quantités de tonnes c'était, paraît-il, M. Desse, en sa qualité de vice-président du syndicat d'exportation des métaux qui en faisait la répartition par firmes. Si on l'a dépassée, nul doute que c'est à son insu. Sa plainte en abus de confiance, contre Pierre Devroye serait donc justifiée.

D'autre part, de nombreuses commissions rogatoires ont été adressées dans la région parisienne.

La faillite du négociant Decleercq de Wormhoudt, s'exprimerait par un déficit de 400.000 francs

Nous avons dit hier que le banqueroutier Decleercq, de Wormhoudt, ne tarderait pas à arriver à Dunkerque, venant de Casablanca où il avait été arrêté.

Au sujet de cette grave affaire, on croit savoir que Me Benauw, huissier à Wormhoudt, a porté plainte en faux au Parquet de Dunkerque au nom d'une tierce personne.

Hier matin, au Palais de Justice, de nouveaux créanciers se sont fait connaître. D'après les renseignements que l'on possède actuellement, la faillite s'élèverait maintenant à 400.000 francs.

FEUILLETON DU 4 NOVEMBRE 1928. — N° 8

Résumé des chapitres précédents

Le peintre Albert Ancelin était installé au moulin de la Galiotte et faisait des croquis, lorsqu'une femme de 40 à 45 ans, vêtue d'un costume bizarre, vint s'asseoir non loin de là, sur une passerelle. Le peintre s'informa auprès de la meunière, qui lui apprit qu'il s'agissait de « la marquise », une pauvre folle qu'on découvrit mourante, sur la route, il y a vingt ans. Alors, elle était d'une grande beauté. Tout le monde l'aime, surtout les enfants, pour lesquels elle éprouva toujours une très vive affection, et en particulier pour une fillette, nommée Claire, envoyée à Rebay par l'Assistance publique et actuellement âgée de 18 ans. Elle l'éleva et, chose extraordinaire, fit même son éducation. Albert Ancelin décide alors de faire le portrait de la folle. Grâce à un subterfuge, il réussit rapidement à mener cet travail à bien. Peu après, la marquise de Presles qui séjournait à la Galiotte rentra à Paris où elle a un entretien avec son mari...

Cependant, quand il fut question du médaillon, un battement de ses paupières voila un instant son regard et les plis de son front paraissent se creuser davantage.

La marquise ayant cessé de parler, ses yeux fixés sur son mari semblaient l'interroger.

— Eh bien, fit-il, je suis de votre avis, tout cela est fort étrange et me paraît de nature à surexciter la curiosité d'une femme aussi impressionnable que vous l'êtes. Cette folle a évidemment dû me connaître. A quelle époque de ma vie ? je l'ignore. Mais que je la connaisse, moi, c'est autre chose. Rien dans mes souvenirs ne me rappelle cette femme. En supposant que je l'aie rencontrée, je ne l'ai pas remarquée, et il est plus que probable que, la voyant, je ne la reconnaîtrais point. Si, comme vous tenez à le vouloir, elle a été mêlée à une des légèretés de ma jeunesse, c'est à mon insu. Enfin, ce qui devrait vous rassurer complètement, c'est que, d'après ce qu'on vous a dit, il y a vingt ans que cette femme est à la ferme de Rebay.

— Le mal n'en serait que plus grand s'il existe. Mais je veux bien vous croire, monsieur. En ce moment, votre conscience d'honnête homme doit vous parler plus haut que mes paroles.

— Vous voulez bien me croire, dit-il vivement, mais vous doutez encore.

Elle garda le silence.

— Vous ne me répondez pas ? reprit-il.

— Eh ! que vous dirai-je ? Quand mon esprit se calme, en pensant que vous dites la vérité, vais-je vous crier que vous mentez ? Je préfère m'arrêter, indécise, et ne pas pénétrer plus avant dans ce mystère.

Quoi qu'il en soit, cette malheureuse ne peut rester à la ferme des Sorbiers.

— Je le pense comme vous.

— Avez-vous une idée ?

— Je vous laisse l'initiative.

— Nous devons chercher à améliorer sa position, la faire soigner et la guérir, si c'est possible. Je désire la placer dans une maison de santé. Avez-vous quelque objection à faire ?

— Je n'ai pas l'habitude de contrarier vos volontés et je vous ai toujours laissée libre de choisir vos œuvres de bienfaisance.

— Ainsi, dans cette circonstance, je puis agir comme je l'entendrai ?

— Absolument.

— C'est bien.

Puis, se levant :

— Monsieur, dit-elle, je ne vous retiens plus.

Le marquis salua sa femme.

— Toujours mauvaise tête et bon cœur, fit-il en souriant. Et il sortit.

La marquise fit semblant de n'avoir pas entendu son compliment mélangé de rancune.

Le marquis avait fait de grands efforts pour se contraindre et rester calme devant sa femme, pendant cette longue conversation, qui avait été une torture infligée à sa dissimulation. Mais, une fois de plus, il venait de se prouver à lui-même qu'il possédait une grande puissance de volonté.

A chaque instant, il avait été sur le point d'éclater, et, malgré la colère sourde qui grondait en lui, il s'était imposé le silence ou bien il avait répondu avec tranquillité, sans paraître le moins du monde embarrassé. C'était, en effet, une belle victoire remportée sur lui-même. Et malgré toute sa perspicacité féminine, la marquise était loin de se douter de l'effet terrible que ses paroles avaient produit sur son mari.

Pour ne pas se trahir, le vieux lion avait retiré ses griffes.

Mais, dès qu'il fut rentré dans sa chambre, il se laissa emporter par la violence de son irritation. Il ne fallut pas moins de quelques chaises renversées et de trois ou quatre porcelaines de Sèvres brisées pour le calmer un peu.

— Quoi ! s'écria-t-il en marchant à grands pas et en se heurtant aux meubles renversés, mais c'est donc un spectre sorti de l'enfer ! Je l'avais oubliée, je n'y pensais plus, je la croyais perdue, morte, enterrée ! Et voilà qu'au bout de vingt ans, elle reparaît et se dresse devant moi !...

Quand elle s'est enfuie, quand elle a disparu, c'est à Rebay, à la ferme des Sorbiers qu'elle s'est réfugiée... Ah ! comme on l'a bien cherchée ! Pourquoi suis-je ainsi agité, troublé ? Oh ! souvenir maudit !... Mais elle est folle, elle est folle !... et la folie, c'est l'ombre, c'est l'ombre, c'est la nuit et le silence ! Mais qu'importe, il faut qu'elle disparaisse et qu'el